

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

**Nombre de
Conseillers : 10**

Présents : 9

Votants : 9

Convocation du :
20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept mai à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, TAMALET Mikael, ARNAL Hugues, VIGOUROUX Pierre, CANREDON Lionel Mmes LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie,

Absente excusée : OLIVIER Claire

Secrétaire de séance : GAYRALD Jean-Claude

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2025,
Délibération DETR 2025,
Décision modificative N°1 – budget annexe assainissement,
Contrat agent communal,
Location salle des fêtes
Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars 2025. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération DETR 2025

Le Conseil Municipal a décidé de réaménager un corps de bâtiments en un appartement locatif pour un montant prévisionnel de travaux de 306 099.06 € hors taxes.

Le Sous-Préfet accorde une subvention DETR pour 2025 de 70 402.78 €, soit un taux de subvention de 23%.

Une délibération est prise afin de pouvoir percevoir cette aide.

3- Décision modificative N°1 – budget annexe assainissement

Les subventions versées au budget assainissement en 2022 pour l'extension de l'assainissement - Route de Galgan s'élèvent à 79 317 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'amortir cette somme sur une période de 50 ans, soit une annuité de 1 586.34 €.

Pour rattraper le retard de ces amortissements, il faut modifier certaines lignes du budget primitif 2025.

Il est donc nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

Libellés	Imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
Quote part des subventions	777	7 671.75	6 346.00	14 017.75
Virement à section investis.	023	8 849 .41	6346.00	15 195.41
Virement de la sect. Fonction.	021	8849.41	6 346.00	15 195.41
Subvention d'équipement	13918	7 671.75	6 346.00	14 017.75

4- Contrat agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE d'un an de l'agent communal se termine le 10 juin 2025 et qu'il n'est pas possible de le prolonger aux mêmes conditions.

Les élus décident de créer à compter du 11 juin 2025 un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 14 heures hebdomadaires, réparties sur 2 jours. Le contrat sera un contrat à durée déterminée d'un an.

5- Location salle des fêtes

Après avoir évoqué plusieurs solutions, les élus décident une réunion de la commission bâtiment afin de présenter des propositions concrètes au prochain conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
D. FOISSAC



Le Secrétaire,
JC. GAYRALD

